

联合国 大会



Distr.
GENERAL
A/42/390
10 July 1987
CHINESE
ORIGINAL: FRENCH



第四十二届会议
暂定项目表* 项目104

联合国难民事务高级专员办事处
1987年7月6日布隆迪常驻联合国
代表团给秘书长的普通照会

布隆迪共和国常驻纽约联合国代表向秘书长致意，谨随函送上1987年6月5日《布隆迪更新报》(日报)刊载的一篇文章。

这篇文章载有布隆迪共和国总统让-巴蒂斯特·巴加扎上校阁下发表的我国关于非正规人员和难民问题的意见。这是1987年6月3日在姐妹般的卢旺达共和国西安居举行的卢旺达和布隆迪合作混合高级委员会第一届会议时，我国总统在应卢旺达记者要求举行的记者招待会上发表的。

布隆迪共和国常驻代表请秘书长将这份意见书作为大会暂定项目表项目104的文件分发。

* A/42/50。

87-16819

Point de vue du Président Bagaza sur la question des irréguliers et des réfugiés

L'Afrique des réfugiés, l'Europe des émigrés, mais de part et d'autre des irréguliers et des immigrants clandestins. Cette question a nourri l'actualité, alimenté il n'y a pas longtemps les manchettes des journaux, un problème d'actualité parfois brûlant car même nos pays n'ont pas été épargnés et il appartenait à la souveraineté de chaque Etat de décider de la façon de percevoir la chose en référence à certaines normes établies et au droit international

Nous vous proposons dans les lignes qui suivent le point de vue et les précisions du Président de la République, le Colonel Jean-Baptiste Bagaza devant la presse rwandaise à l'occasion de la 1ère Session de la Grande Commission mixte de coopération rwando-burundaise.

Le problème d'immigration spontanée et la manière dont il est traité actuellement par des expulsions dans presque tous les pays africains, ne va-t-il pas à l'encontre du Plan d'Action de Lagos qui prône la libre circulation des personnes, des biens, et des services comme un des moyens de promotion de la Communauté Economique Africaine ?

Répondant à la question, le Président Bagaza a dit que sans aller jusqu'au niveau de Lagos, nous pouvons nous référer à des institutions beaucoup plus proches de nous. Il a cité la CEPGL et la ZEP qui également prônent exactement et d'une façon plus concrète une coopération plus accrue, pour une libre circulation des personnes, des biens, des capitaux, ainsi que le libre établissement.

Mais, a poursuivi le Chef de l'Etat, dans nos régions que ce soit avec nos partenaires pour les plus importants le Rwanda, le Zaïre, l'Ouganda, le Kenya et la Tanzanie; il y a chaque fois des problèmes de ce qu'il est convenu d'appeler "les irréguliers".

"Il y a moyen de donner deux sens à cette question d'irréguliers.

Un sens d'immigrants clandestins et un sens d'irréguliers susceptibles d'être une entrave à la sécurité. Je pense que je ne peux pas répondre à la place de nos partenaires mais je peux seulement donner la position du Burundi en cette matière", a dit le Président de la République.

Au Burundi, a-t-il dit, nous prônons la libre circulation des personnes, des biens, des capi-

taux, ainsi que le libre établissement; mais nous mettons non pas des réserves mais des réglementations. Il faut donc que cette libre circulation soit contrôlée, il faut que ce libre établissement soit contrôlé; nous le faisons parce que nous avons une expérience pratique.

Le Président Bagaza a indiqué que nous avons au Burundi des Rwandais, des Zaïrois et des Tanzaniens établis régulièrement. Certains sont établis de longue date, d'avant l'indépendance, d'autres s'établissent maintenant au fur et à mesure. Et ils s'établissent régulièrement, c'est à dire qu'ils s'inscrivent dans les administrations locales. Chez nous, a-t-il précisé, c'est la commune, ensuite au service d'immigration. Ils ont des adresses et ils payent les impôts comme tous les citoyens.

A côté de ceux-là, a indiqué le Président Bagaza, nous avons chez nous des personnes qu'il est convenu d'appeler "des réfugiés". Des personnes qui sont arrivées chez nous à une époque troublée dans les pays voisins que ce soit au Rwanda, au Zaïre, et même en Ouganda. Et ces personnes sont

arrivées parce qu'à l'époque, elles craignaient pour leur vie. Le Burundi les a accueillis, et elles s'établissent progressivement. D'autres regagnent progressivement leurs pays sur base volontaire.

Le Chef de l'Etat, le Colonel Jean-Baptiste Bagaza a ajouté que nous avons aussi des Burundais établis à l'extérieur. Ces Burundais sont régulièrement établis en Tanzanie, en Ouganda, au Kenya, au Zaïre et au Rwanda. Et il y a aussi des réfugiés Burundais parce que le Burundi a aussi connu des périodes troublées. Ces derniers sont au Rwanda, au Zaïre et en Tanzanie.

Le Président de la République a souligné qu'en ce qui concerne les Burundais établis à l'extérieur, ils peuvent rentrer volontairement au Burundi à n'importe quel moment. Nous avons, a-t-il dit, aussi des irréguliers Burundais à l'extérieur du pays. Et là le Burundi demande aux gouvernements amis et partenaires soit de régulariser leur séjour, soit de nous les remettre. Malheureusement, a-t-il déploré, nos services respectifs de Police confondent les établis avec les irréguliers.

Le Burundi considère qu'un irrégulier c'est celui qui n'a pas d'adresse, celui qui ne veut même pas s'établir parce que pour s'établir, il faut demander une autorisation aux services concernés. "Je pourrais, a-t-il dit, pour mes amis Rwandais leur dire qu'à l'intérieur même du Burundi, il y a des irréguliers. Ceux qui viennent dans les faubourgs de Bujumbura qui viennent demander du travail, qui n'en trouvent pas et qui s'établissent irrégulièrement et vivent de la rapine. Ils sont considérés comme des irréguliers. Et régulièrement les services de Police les recensent et les remettent dans leurs communes d'origine. Et si nous le faisons pour les Burundais, nous le faisons également pour les Rwandais, et nous le faisons pour les Zaïrois.

Dernièrement, la Tanzanie l'a fait pour le Burundi et nous avons accepté. Voilà en ce qui vous intéresse, la position du Burundi sur la question", a conclu le Président Bagaza.